



## **Règlement du Challenge Périgord Sécurité Moto (CPSM)**

### **1 / Organismes :**

1. Ces rallyes rentrent dans le cadre des actions de sécurité routière du Comité Motocycliste Dordogne (CMD24). L'organisation des rallyes de classements est confiée aux Moto club partenaires du CMD24.
2. Le CMD24 a déposé une déclaration en préfecture conformément à l'article R 331.-18 du code du sport.
3. Le nombre d'équipages participants est limité à 80 machines.
4. Chaque club partenaire organisateur, doit respecter le cahier des charges imposé par le CMD 24. La gestion de l'organisation et du parcours sont à leur convenance, il est possible que tous les rallyes ne soient pas organisés de la même manière.
5. Le CMD24 est organisateur de la soirée de remise des récompenses qui clôturera le challenge sur le classement général des 3 rallyes.

### **2 / Définition du Rallye :**

1. Il s'agit d'un parcours sur voies publiques et ouvertes à la circulation sur lesquelles le code de la route s'applique et doit être respecté. Tout manquement constaté par les organisateurs, sera sanctionné par l'exclusion immédiate sans recours et sans remboursement.
2. Aucune notion de vitesse ou de temps ne sera retenue pour effectuer le classement des équipages.

### **3 / Organisation administrative:**

1. Le montant de l'inscription est de 25€ par personne (Solo, Duo, Side car). Le repas est compris dans le montant de l'inscription. Les chèques seront encaissés après chaque Rallye. Un chèque d'engagement par rallye.
2. Les participants devront s'engager par bulletin d'inscription en ligne ou par courrier postal ([http://cmd24.fr/?page\\_id=589](http://cmd24.fr/?page_id=589)) dans les semaines qui précèdent le jour de la manifestation. Les inscriptions faites 3 jours avant la date du rallye et jusqu'au jour même seront majorées de 5€.
3. Ces inscriptions de dernières minutes seront acceptées dans la limite des places disponibles (Article 1.3).
4. Lors de l'inscription, un mail de confirmation de réception de l'inscription sera envoyé. Une confirmation d'engagement définitif sera aussi envoyée après réception du règlement et indiquera le numéro d'équipage. Un équipage engagé pour le Challenge CPSM, portera le même N° pour tous les rallyes.
5. Chaque équipage devra en premier lieu à son arrivée, se rendre au point de contrôle technique pour l'enregistrement de la machine. Un contrôle est effectué pour vérifier si la machine est conforme à la circulation sur voie publique. Les pièces administratives (permis, carte grise et assurance **en pièce originales**) devront être présentées. **Les photocopies ne seront pas acceptées.** Dans le cas où l'une de ces

# Rallyes TOURISTIQUE ET SECURITE ROUTIERE 2018



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

- pièces ne pourrait être fournie, l'équipage ne sera pas accepté comme équipage participant au rallye. Pour ce motif, aucun remboursement ne sera fait.
6. En second lieu, chaque équipage devra se présenter au contrôle administratif pour l'enregistrement de sa participation. Le N° d'équipage autocollant, sera remis et devra être mis sur la machine par le participant.
  7. Un souvenir sera donné à chaque d'équipage

## **4 / Organisation sportive :**

---

1. Les participants devront parcourir un itinéraire suivant le moyen de guidage choisi par l'organisateur du rallye. Les documents seront donnés au moment du départ.
2. Le classement du rallye se fera sur les critères suivants :
  - i. Kilométrage parcouru (éventuellement).
  - ii. Nombre de points pour les bonnes réponses aux questionnaires (général et sécurité routière)
  - iii. Le nombre de points aux jeux
  - iv. Enigmes ou autres choses à trouver sur le parcours(éventuellement).
  - v. Un classement général ainsi que les classements par catégories (général, sécurité routière et jeux) seront établis en fonction des points acquis en fin de journée.
  - vi. Les questionnaires seront distribués aux points de contrôle dès l'arrivée de l'équipage et devront être remis avant chaque départ. Ils comporteront le N° de l'équipage. Sans N°, le questionnaire est déclaré non recevable.
  - vii. Chaque bonne réponse rapporte 1 point. (Ex: une questions dans laquelle il peut y avoir 2 bonnes réponses rapportera 2 points)
  - viii. Chaque équipage aura un lot à la remise des prix en fin de journée.

## **5 / Organisation remise des prix du Challenge (soirée événementielle):**

---

1. Les équipages pouvant prétendre à participer au Challenge Périgord Sécurité Moto (CPSM) auront au moins participer à deux rallyes.
2. Sera pris en compte pour le classement, l'addition des meilleurs résultats.
3. L'équipage qui aura le plus de points sera déclaré gagnant du Challenge Périgord Sécurité Moto
4. Seront récompensés les 5 premiers équipages du Challenge catégorie "Sécurité"
5. Seront récompensés le 3 premier équipage du Challenge catégorie "Questions générales"
6. Sera récompensé le 1er équipage du Challenge catégorie "Jeux".
7. En cas d'égalité de points, le classement des équipages concernés au dernier rallye sera pris en compte (meilleurs place).
8. Si toute fois, il n'était pas possible de départager aux classements, une question sera posée aux deux équipages et le premier qui donne la bonne réponse sera le gagnant.

## **6 / Réclamations :**

---

# Rallyes TOURISTIQUE ET SECURITE ROUTIERE 2018



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

1. Les réclamations ne peuvent porter que sur des tricheries en cours de l'épreuve ou des divergences sur le classement.
2. Toutes réclamations doit être faite par écrit dans les 30 minutes qui suivent la parution des résultats.
3. Elle doit être donnée en main propre au responsable du club organisateur du rallye.
4. Elle sera traitée par 3 personnes qui formeront le jury
5. Ses 3 personnes sont
  - Le président du CMD 24 ou son représentant
  - Le président du club organisateur
  - Le Vice Président ou une personne du bureau du club organisateur
6. La réponse sera faite le jour même 30 minutes après la réception de la demande.
7. En aucun cas une réclamation, même reconnue, ne peut donner droit au remboursement du montant de l'engagement.

## ***7 / Charte de bonne conduite des participant:***

---

1. Avoir fait le plein de joie et bonne humeur
2. Être à l'heure pour l'accueil du matin
3. Avoir une machine et des équipements homologués
4. Être en règle administrativement
5. Respecter le code de la route sur le rallye (et même après)
6. Avoir fait le plein de carburant pour le départ du matin.
7. Avoir des équipements vestimentaire conformes à la réglementation.

## ***8 / Annulation:***

1. Le CMD 24 se réserve le droit d'annuler une épreuve:
  - si le nombre d'équipage est insuffisant (20 minimum)
  - pour cause d'intempérie prévue par météo France
  - pour divergence avec le club coorganisateurLe remboursement sera effectué dans les 15 jours qui suivent la date de l'annulation et le inscrits seront prévenu rapidement.
2. Le participant peut annuler sa participation:
  - Pour des raisons de santé, il fournira un justificatif, le jury décidera du remboursement
  - sans raisons ou pour des conditions météo défavorables, aucun remboursement sera fait.